



Poignée de main historique entre Yitzhak Rabin et Yasser Arafat le 13 septembre 1993.

Des accords d'Oslo...

Après des mois de contacts secrets et intenses à Oslo entre Israéliens et membres de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), une déclaration de principes a été rédigée traçant les grandes lignes de l'autonomie palestinienne en Judée-Samarie et dans la bande de Gaza.

Sa signature historique, le 13 septembre 1993, pose les bases d'un processus de négociations sensé apporter une solution définitive au conflit israélo-palestinien.



Les espoirs perdus du sommet de Camp David.

...au sommet de Camp David

Les attentats-suicides survenus à Jérusalem et à Tel Aviv en 1996 ont assombri les perspectives de paix pour Israël.

Cependant, à l'invitation du président américain Clinton, le Premier ministre Barak et le Président de l'Autorité palestinienne Arafat participent au sommet de Camp David en juillet 2000 pour reprendre les négociations, en vain.

Les accords d'Oslo

1) La Déclaration de Principes – dit "Accords d'Oslo" est signé publiquement à Washington le 13 septembre 1993. Elle précise le cadre général des négociations et pose les bases d'un régime d'autonomie palestinienne en Cisjordanie et à Gaza pour une période intérimaire de 5 ans. Ce règlement devra porter non seulement sur la forme juridique permanente de l'entité palestinienne mais aussi sur Jérusalem, les réfugiés, les « colonies », la sécurité globale, le tracé des frontières et d'autres matières d'intérêt commun.

2) L'accord d'autonomie sur Gaza-Jéricho – dit "Accord du Caire" ou "Accord d'Oslo I" est signé le 4 mai 1994. L'option Gaza-Jéricho est la première phase de l'autonomie palestinienne. Le redéploiement de l'armée israélienne précède la mise en place d'une autorité (l'Autorité Nationale Palestinienne) investie de pouvoirs civils et sécuritaires limités. Un contrôle israélien direct subsiste toutefois sur les « colonies » et les installations militaires.

3) L'accord intérimaire sur la Cisjordanie et Gaza – dit "Accord de Taba" ou "Accord d'Oslo II" est conclu à Taba le 26 septembre 1995 et signé à Washington le 28. Deuxième phase de l'autonomie palestinienne, il s'agit de la forme géographique et matérielle complète de l'autonomie palestinienne prévue dans la Déclaration de Principes :

a/ La Cisjordanie (à l'exception de Jérusalem-Est) et la Bande de Gaza est divisée en trois zones :

- **La zone A** comprend les principales villes de la Rive occidentale : le Conseil palestinien a la responsabilité pleine et entière pour les questions de sécurité et d'ordre public ainsi que pour les affaires intérieures. La ville de Hébron a fait l'objet d'accords spéciaux prévus dans l'Accord intérimaire ; le protocole concernant le redéploiement à Hébron a été signé en janvier 1997.
- **La zone B** comprenant les petites villes et les villages de la Rive occidentale : le Conseil palestinien a la responsabilité des affaires intérieures (comme dans la zone A) et du maintien de l'ordre, tandis qu'Israël conserve la responsabilité principale pour la sauvegarde de ses citoyens et la lutte contre le terrorisme.

- **La zone C** comprend toutes les localités juives, zones d'importance stratégique pour Israël et de vastes régions de la Rive occidentale en majeure partie non peuplées : responsabilité israélienne pleine et entière pour la sécurité et l'ordre public, ainsi que responsabilité civile concernant le territoire (planification et zonage, archéologie, etc.). Le Conseil palestinien assume la responsabilité de la population palestinienne pour tous les autres domaines civils.

b/ L'élection d'un Conseil d'autonomie est prévue et ses compétences définies.

Les élections ont lieu le 20 janvier 1996. Le Conseil Législatif Palestinien (CLP) a des pouvoirs civils. La fonction exécutive est exercée par l'Autorité Nationale Palestinienne (ANP). Israël se réserve un droit de regard sur tous les actes établis par les autorités palestiniennes instituées.

Le sommet de Camp David

Les négociations sur le statut définitif entre les parties pour déterminer la nature du règlement permanent entre Israël et l'entité palestinienne ont commencé comme prévu en mai 1996.

Les attentats-suicides perpétrés par des terroristes du Hamas à Jérusalem et à Tel Aviv en 1996 entachent le processus de négociation. Celui-ci est interrompu durant 3 ans et les négociations sur le statut définitif n'ont repris qu'après le Mémorandum de Sharm-el-Sheikh, en septembre 1999. Ces discussions devraient déterminer la nature du règlement permanent concernant les autres questions telles que : les réfugiés, les localités de peuplement, la sécurité, les frontières, Jérusalem, etc.

Réuni à l'initiative du président Clinton au terme de son mandat présidentiel, le sommet de Camp David s'est achevé sans qu'on parvienne à un accord. Une déclaration trilatérale a cependant été publiée définissant les principes agréés qui régiront les négociations ultérieures.

Source: Ambassade l'Israël en France

<http://paris1.mfa.gov.il/mfm/web/main/document.asp?SubjectID=5798&MissionID=31&LanguageID=170&StatusID=0&DocumentID=-1>